

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant désignation d'un membre et d'un membre suppléant
à la Commission consultative compétente en matière de juridiction administrative
pour les personnes au service de l'Union Benelux

M (2022) 4

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 8 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique Benelux, signé à La Haye le 29 avril 1969,

Vu la décision M (2019) 9 du Comité de Ministres Benelux portant désignation d'un membre à la Commission consultative compétente en matière de juridiction administrative pour les personnes au service de l'Union Benelux,

Sur proposition de la Secrétaire générale du Ministère des Affaires étrangères et européennes du Grand-Duché de Luxembourg,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur Alain Germeaux, Conseiller de légation adjoint au Ministère des Affaires étrangères et européennes du Grand-Duché de Luxembourg, est désigné comme membre à la Commission consultative.

Article 2

Monsieur Thierry Ewert, Secrétaire de légation 1^{er} en rang au Ministère des Affaires étrangères et européennes du Grand-Duché de Luxembourg, est désigné comme membre suppléant à la Commission consultative.

Article 3


La décision M (2019) 9 du Comité de Ministres Benelux est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Luxembourg*, le *17 mai 2022*.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,


J. Asselborn

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant désignation d'un membre et d'un membre suppléant
à la Commission consultative compétente en matière de juridiction administrative
pour les personnes au service de l'Union Benelux

M (2022) 4

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 8 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique Benelux, signé à La Haye le 29 avril 1969,

Vu la décision M (2019) 9 du Comité de Ministres Benelux portant désignation d'un membre à la Commission consultative compétente en matière de juridiction administrative pour les personnes au service de l'Union Benelux,

Sur proposition de la Secrétaire générale du Ministère des Affaires étrangères et européennes du Grand-Duché de Luxembourg,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur Alain Germeaux, Conseiller de légation adjoint au Ministère des Affaires étrangères et européennes du Grand-Duché de Luxembourg, est désigné comme membre à la Commission consultative.

Article 2

Monsieur Thierry Ewert, Secrétaire de légation 1^{er} en rang au Ministère des Affaires étrangères et européennes du Grand-Duché de Luxembourg, est désigné comme membre suppléant à la Commission consultative.

Article 3

La décision M (2019) 9 du Comité de Ministres Benelux est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à *Luxembourg*, le *17 mai 2022*.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,

J. Asselborn